

# **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VILLAGE DE FORT-COULONGE**

**LE 5 OCTOBRE 2011**

À la session ordinaire du Conseil de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge, tenue à la date susmentionnée à 19H30, au 134, rue Principale (Bureau Municipal), et à laquelle sont présents Son Honneur le Maire Monsieur RAYMOND DUROCHER; Mesdames les Conseillères DEBBIE LAPORTE et LISE A. ROMAIN et Messieurs les Conseillers GAÉTAN GRAVELINE, PIERRE VAILLANCOURT et JACQUES MASSEAU formant quorum sous la présidence du Maire.

Madame la directrice générale / secrétaire-trésorière MARTINE DUROCHER est aussi présente.

ABSENCE MOTIVÉE : Monsieur le Conseiller GILLES BEAULIEU

## **PUBLIC PRÉSENT À LA SÉANCE :**

---

*Monsieur le Maire, observe un moment de silence. Après avoir constaté qu'il y a quorum, il ouvre la session.*

---

### **2011-10-171**

Il est proposé par Madame la Conseillère DEBBIE LAPORTE

Et résolu à l'unanimité

**QUE** l'ordre du jour soit adopté, mais en y ajoutant à l'article "AFFAIRES NOUVELLES" les sujets suivants :

1. ➤ Compte-rendu /Congrès FQM  
Coopérative des Draveurs  
[Raymond Durocher]
  
2. ➤ Jour du souvenir  
----- [Gaétan Graveline]
  
3. ➤ HLM  
----- [Debbie Laporte]
  
4. ➤ Compte-rendu /Congrès FQM  
----- [Jacques Masseau]
  
5. ➤ Suivi MADA  
Nouveaux Horizons  
Politique Familiale  
BIBLIO  
----- [Lise A. Romain]
  
6. ➤ Tenue séances mensuelles année 2012  
➤ Calendrier collecte matières recyclables et résiduelles 2012 aucune  
collecte spéciale, collectes simultanées  
➤ Signature du contrat CFER 2012

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VILLAGE DE FORT-COULONGE**

- Publicité calendrier des lions
- Offre du MRNF
- Collecte spéciale 4 novembre 2011
- Demande des pompiers
- Invitation municipalité Mansfield formation 19 octobre 18h30-MAMROT tâches des élus municipaux, éthique....
- Demande d'un contribuable de lui vendre une partie de lot adjacent à son domicile

----- [Martine Durocher]

Adopté

### **2011-10-172**

Il est proposé par Madame la Conseillère LISE A. ROMAIN  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le procès-verbal du 7 septembre 2011 soit adopté avec l'ajout du nom de Monsieur le Conseiller PIERRE VAILLANCOURT à la résolution portant le numéro 2011-09-162 qui propose l'acceptation du rapport financier préparé par Monsieur Gerard Labelle.

Adopté

### **AFFAIRES NOUVELLES :**

### **2011-10-173**

Il est proposé par Madame la Conseillère DEBBIE LAPORTE  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal du Village de Fort-Coulonge autorise les dons suivants :

- Chevaliers de Colomb pour la guignolée 2011 un montant de 100.00\$
- Un montant de 100.00\$ aux Pompiers Volontaires de Fort-Coulonge pour l'achat de bonbons d'Halloween ainsi que la permission de sortir l'escouade pour assurer la sécurité des enfants.

Adopté

### **2011-10-174**

**AVIS DE MOTION** est par les présentes donné par  
Monsieur le Conseiller PIERRE VAILLANCOURT

**QU'** À une séance subséquente, il présentera un règlement concernant le code d'éthique et de déontologie relatif aux membres du conseil de la municipalité du Village de Fort-Coulonge.

### **2011-10-175**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller PIERRE VAILLANCOURT  
Et résolu à l'unanimité

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VILLAGE DE FORT-COULONGE**

**QUE** le Conseil Municipal du Village de Fort-Coulonge adopte l'entente relative à la fourniture de services concernant l'assistance mutuelle en matières de sécurité incendie avec la Municipalité de Mansfield et Pontefract.

**DE PLUS**, le Maire Monsieur Raymond Durocher et/ou la Directrice-Générale /Secrétaire-Trésorière Madame Martine Durocher sont autorisés à signer cette entente.

Adopté

### **2011-10-176**

Il est proposé par Madame la Conseillère DEBBIE LAPORTE  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal du Village de Fort-Coulonge adopte l'entente relative à la fourniture de services concernant l'assistance mutuelle en matières de sécurité incendie avec la Municipalité de Campbell's Bay.

**DE PLUS**, le Maire Monsieur Raymond Durocher et/ou la Directrice-Générale /Secrétaire-Trésorière Madame Martine Durocher sont autorisés à signer cette entente.

Adopté

### **2011-10-177**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller PIERRE VAILLANCOURT  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal du Village de Fort-Coulonge autorise le maire, Monsieur Raymond Durocher à signer le contrat de service de CFER pour la collecte des matières recyclables pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012.

Adopté

### **2011-10-178**

**ATTENDU QUE** la Coopérative des Draveurs est toujours en attente du remboursement du Gouvernement Provincial;

**CONSIDÉRANT** les problèmes de liquidité;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller GAÉTAN GRAVELINE  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal du Village de Fort-Coulonge autorise de prépayer un montant de 5,000.00\$ au montant de 25,000.00\$ prévu annuellement pour la période budgétaire 2012.

Adopté

### **2011-10-179**

Il est proposé par Madame la Conseillère LISE A. ROMAIN

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VILLAGE DE FORT-COULONGE**

Et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal du Village de Fort-Coulonge autorise la Directrice générale à préparer un contrat de travail pour Madame Agathe Vergne qui complètera la rédaction de la politique familiale municipale de Fort-Coulonge. Un calendrier des activités de lancement de la politique devra également être préparé.

Ce contrat est conçu pour le travail fait au profit de la municipalité de Fort-Coulonge. Les frais de service pour les activités conjointes avec la municipalité de Mansfield et Pontefract seront partagés équitablement entre les deux municipalités.

Adopté

### **2011-10-180**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller GAÉTAN GRAVELINE

**QUE** le conseil municipal du Village de Fort-Coulonge autorise un don au montant de 500.00\$ à l'Association du Hockey mineur de Fort-Coulonge

Le vote est appelé.

En faveur : 1

Contre : 4

La proposition est rejetée.

### **2011-10-181**

Il est proposé par Madame la Conseillère DEBBIE LAPORTE

Et résolu à l'unanimité

**QUE** la Directrice générale demande à l'Association du Hockey mineur de Fort-Coulonge de nous faire parvenir une liste des joueurs de hockey enregistrés provenant de la municipalité du Village de Fort-Coulonge.

Adopté.

### **2011-10-182**

**AVIS DE MOTION** est par les présentes donné par  
Monsieur le Conseiller JACQUES MASSEAU

**QU'** À une séance subséquente, il présentera un règlement abrogeant le règlement portant le numéro 2000-189 concernant la tenue des sessions ordinaires du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge.

### **2011-10-183**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller PIERRE VAILLANCOURT

Et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal du Village de Fort-Coulonge autorise le remboursement au montant de 80.00\$ à Monsieur Roch Laroche pour perte de salaire lors d'une journée de formation pour pompier.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLAGE DE FORT-COULONGE**

Adopté

**2011-10-184**

Il est proposé par Madame la Conseillère DEBBIE LAPORTE  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal du Village de Fort-Coulonge accepte :

- Monsieur Marc Drapeau
- Monsieur Scott Jolin
- Madame Mélanie Francoeur

comme pompier et pompière volontaire probatoire au sein de la Brigade  
Volontaire de Feu de Fort-Coulonge Inc.

Adopté

**2011-10-185**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller PIERRE VAILLANCOURT  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal du Village de Fort-Coulonge refuse l'offre formulée  
par Monsieur Jacques Benoît du Ministère des Ressources Naturelles et de la  
Faune concernant le transfert de la propriété du 5, rue Jolicoeur.

Adopté

**2011-10-186**

Il est proposé par Madame la Conseillère LISE A. ROMAIN  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal du Village de Fort-Coulonge acquiesce à la demande  
d'achat d'une partie du lot 224-2 (propriété de la municipalité); adjacent au 260,  
rue Dempsey afin de régulariser les marges de recul de la remise et du mur de  
ciment.

**QUE** le prix de vente de cette partie de lot est de 250.00\$ payable à la  
municipalité et que les frais d'arpenteur et notaire inhérent à cette transaction  
soient aux frais de l'acheteur.

**DE PLUS** le Maire et/ou la Directrice-Générale/Secrétaire-Trésorière sont  
autorisés à signer les documents pertinents.

Adopté

**2011-10-187**

Il est proposé par Madame la Conseillère LISE A. ROMAIN  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal du Village de Fort-Coulonge autorise un budget  
d'opération de 500.00\$ pour souligner le Jour du Souvenir le 11 novembre 2011.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLAGE DE FORT-COULONGE**

Adopté

**2011-10-188**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller JACQUES MASSEAU  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** les comptes soient payés au montant de **147,101.91 \$**.

Adopté

**CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR LES COMPTES CI-  
APRÈS DÉCRITS :**

Je soussigné, MARTINE DUROCHER, Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites ont été projetées.

Signé à Fort-Coulonge, Québec,  
Ce 5<sup>e</sup> jour d'octobre 2011.

MARTINE DUROCHER, Directrice Générale  
/ Secrétaire-Trésorière

**2011-10-189**

Il est proposé par Madame la Conseillère LISE A. ROMAIN  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** la réunion soit levée à 22h00.

Adopté

RAYMOND DUROCHER, Maire

MARTINE DUROCHER, Directrice Générale  
/ Secrétaire-Trésorière

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLAGE DE FORT-COULONGE**

/mmf

ORDINAIRE\_5octobre site web.wps